

Délibération n°2023-04-04

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt -
Démonstrateurs territoriaux des transitions
agricoles et alimentaires**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	14
Votants	78

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 septembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimom
Barbe Gilles	à	Christophe Arfeuillère	Granet Henri	à	Marc Bujon
Boyer Laurence	à	Alain Sivade	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Michelon Jean-Marc	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Coutaud Pierre	à	Didier Beaumont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Delibit Sandra	à	Jean-Pierre Guitard	Saugeras Jean-Pierre	à	Franck Rebuzzi

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté).

Le président rappelle le contexte :

France 2030 contribue au volet « innovation » du plan de relance, relatif à la préparation de l'avenir, intégrant les nouveaux enjeux révélés par la crise actuelle, autour de trois objectifs communs qui guideront les choix d'investissements de l'ensemble du programme : la compétitivité de notre économie, la transition écologique solidaire, la résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques.

Pour atteindre ces objectifs, la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires propose de co-financer des projets alimentaires territoriaux via l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), doté d'un **budget de 152M€**, a pour objectif de construire un réseau de 15 à 30 démonstrateurs territoriaux. Le processus de constitution de ce réseau repose sur la sélection de projets en 3 vagues successives. **Le relevé des candidatures de la 3^e et dernière vague est prévu pour le 28 septembre 2023 midi.**

Le suivi et co-financement des lauréats se fera en 2 temps :

- une phase de maturation des projets de 18 mois maximum durant laquelle peuvent être co-financés des besoins en ingénierie et des frais généraux à hauteur de **50% maximum, plafonné à 300 000€** ;
- une phase de réalisation par la suite de 2 à 5 ans maximum durant laquelle peut être co-financés la réalisation des actions prévues à hauteur de **50% maximum, plafonnée à 10 millions d'euros**.

Le président expose la candidature :

Les projets proposés doivent être portés par une collectivité qui s'entoure d'un groupe de pilotage ou consortium composé d'acteurs publics et privés qui ont la volonté de participer activement et financièrement au projet.

Haute-Corrèze Communauté souhaite candidater à cet AMI en proposant un projet alimentaire territorial autour de la thématique de la valorisation de la production agricole locale et du bien manger. Des partenaires potentiels ont déjà été identifiés parmi lesquels : la Chambre d'Agriculture ; des artisans-commerçants locaux ; une GMS (grande et moyenne surface) ; la fondation Jacques Chirac ; le Groupement des usagers de l'Abattoir d'Ussel (GUAU).

Cette candidature viserait à co-financer ce projet auquel Haute-Corrèze Communauté participerait en tant que chef de file et co-financeur des actions suivantes :

- mise à disposition de moyens humains pour l'animation et le suivi du projet et la réalisation d'un éventuel diagnostic ;
- co-financement d'études notamment une étude d'impact et d'opportunités (marché) et une étude de faisabilité.

La candidature à déposer avant le 28 septembre 2023 à midi consiste en :

- une note de présentation globale du projet ;
- une annexe financière des besoins estimés ;
- des lettres de manifestation d'intérêt des partenaires ;
- des lettres d'engagement des co-financeurs ;
- des lettres de mandat donné par les co-financeurs à Haute-Corrèze Communauté pour porter le projet ;

Délibération n°2023-04-04

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
 Reçu en préfecture le 02/10/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230926-20230404-DE



- un éventuel projet d'accord de consortium ;
- des annexes administratives.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **SOLLICITE** la demande de subvention/co-financement d'un projet sur notre territoire auprès de la Banque des Territoires ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 26 septembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-04-04



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

2023 -

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20230926-20230404-DE